

« Voici le compte rendu, sans ajout romanesque, d'une mésaventure désagréable qui m'est arrivée une nuit de la fin février 2007. Vers deux heures du matin, à mi-parcours des dix-neuf heures pendant lesquelles je suis resté enfermé sans comprendre ce qu'il m'arrivait, la policière qui prenait ma déposition m'a dit – je ne sais toujours pas si elle faisait de l'humour – que ça me donnerait peut-être des idées pour un roman.

Pour l'instant, je me contente de ne rien oublier. »

C. M.

CHRISTOPHE MERCIER

GARDE AVUE

Christophe Mercier, ancien élève de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, est romancier, essayiste, critique littéraire, et a publié un livre d'entretiens avec Jacques Laurent, de l'Académie française, dont il est l'exécutif littéraire.

**HISTOIRE
VÉCUE**



9 782752 902993

3 €

PHÉBUS

GARDE À VUE
HISTOIRE VÉCUE

CHRISTOPHE MERCIER

GARDE À VUE

HISTOIRE VÉCUE

PHÉBUS

*À la mémoire de Jacques Laurent.
Pour Olivier et Richard, qui ont connu la même
méaventure.
Pour Soizic, qui m'a poussé à l'écriture, afin de
m'en libérer.
Pour Blandine de Caunes, Daniel Arsand, Éric
Lahirigoyen, qui ont eu l'idée de faire, de ce
texte, un livre.*

I ain't gonna work on Maggie's farm no more.

Bob Dylan

Mardi 27 février, 15 h 30

Je sors d'un déjeuner rue Saint-André-des-Arts avec deux amis éditeurs. Je raccompagne l'un d'eux à pied dans le VII^e, où je récupère ma moto (une 125), et je prends le chemin du XIII^e.

Je roule lentement, m'apprêtant à m'arrêter avenue des Gobelins, sur la droite, dans un café où j'ai un rendez-vous. L'avenue est complètement dégagée, je roule à la limite de la voie de circulation et du couloir de bus (dont je vois, de loin, qu'il est obstrué par une voiture arrêtée par deux policiers). Lorsque j'arrive à leur hauteur, ils me font signe de me garer sur le trottoir, me demandent mes

papiers. Je leur tends mon permis, ma carte grise et, par erreur, un coupon d'assurance périmé en janvier 2006. Je m'en aperçois aussitôt, leur fais remarquer qu'il s'agit de l'assurance de l'an dernier, et leur donne le coupon de cette année, mais visiblement cette erreur confirme leur impression que je ne suis pas dans un état normal. Ils m'ordonnent alors d'enlever mon casque. Puis, prétendant que je « sens l'alcool » (trois verres de bière pour accompagner le déjeuner), ils m'encadrent pour me conduire au commissariat de la rue Michel de L'Hôpital afin d'y subir le test de l'éthylomètre. Ma moto reste sur le trottoir, sans antivol, et le policier ne me conseille même pas d'ôter la clef du contact, ce qui, dans l'ébahissement qui est le mien, ne me vient pas à l'esprit.

Dès lors, il est 15 h 50, les choses se précipitent, je ne suis plus maître de mon destin. Les deux tests à l'éthylomètre – étant fumeur, j'ai du mal à souffler, et un policier me dit que

« si [je] fais preuve de mauvaise volonté, on me comptera le maximum » (*sic*) – donnent une moyenne légèrement supérieure à 0,7 g d'alcool (j'apprendrai plus tard que le plafond autorisé est à 0,4). On ne m'explique rien du déroulement des événements à venir. Je demande à téléphoner à ma mère qui, de province, doit arriver à 16 heures à mon domicile, et risque de s'inquiéter. On me le refuse. Je suis emmené dans une salle où plusieurs policiers m'entourent. Je dois quitter gourmets, bagues, chaîne de cou, ceinture, chaussures, blouson, jean, montre, bottes. Je me félicite d'avoir sorti de mon portefeuille et laissé chez moi les billets, achetés le matin même, pour le concert de Bob Dylan au mois d'avril. Je n'arrive pas à retirer une grosse alliance, et un policier dit qu'il va devoir la couper. Je proteste, et il n'insiste pas. Je dois baisser mon slip, écarter les jambes et me pencher en avant. Je souris en pensant à Richard Virenque qui, lors de sa garde à vue,

s'était senti humilié par ce détail de la procédure. Je peux récupérer mon pull, mon jean et mes bottes, et on me conduit dans un couloir en sous-sol, éclairé de lampes au néon blanc; on m'enferme dans une cellule d'environ 2,5 mètres sur 1,5, bordée d'un bat-flanc de ciment, agrémentée, côté porte, d'un trou de toilettes à la turque, éclairée par deux minuscules ouvertures obstruées de plexiglas épais. On ne me dit pas à quoi elle correspond, ni pour combien de temps j'y suis. Je n'ai pas de montre.

Un peu plus tard, deux policiers (un homme, une femme) viennent me chercher, me menottent dans le dos, et m'encadrent (en me tenant par les menottes) jusqu'à un véhicule de police où se tiennent deux autres policiers. Je suis assis sur la banquette arrière, menotté toujours, encadré de deux policiers. Je demande pour quelle raison j'ai été arrêté. On me répond qu'on n'a pas de raison à me donner, que quiconque, dans la rue, peut être

conduit au commissariat pour être soumis à l'éthylomètre. Je demande de nouveau à téléphoner, on me le refuse de nouveau. Je demande l'heure, on me dit qu'il est 17 heures. Nous partons pour l'hôpital de La Salpêtrière, je traverse (toujours encadré et menotté) la salle des urgences, où j'attends une heure qu'un médecin de garde me pose des questions sur mon état de santé. Je lui dis que tout va bien, que j'aimerais simplement passer un coup de téléphone, et m'étonne de ce qui m'arrive. La « consultation » terminée (je crois que c'est là, à moins que ce ne soit au commissariat, qu'on me fait une piqûre au bout d'un doigt), je suis de nouveau menotté dans le dos, et reconduit au commissariat, dans ma cellule, dont j'apprends qu'il s'agit d'une cellule de « dégrisement » dans laquelle je dois rester six heures à dater de ma première entrée (16 heures). On m'a, une fois de plus, refusé de donner un coup de fil. Il est maintenant 18 heures, j'ai donc encore quatre heures

à attendre, à faire les cent pas dans ma cellule, avant de voir le commissaire. Le temps s'écoule très très lentement, sans montre, et sans savoir à quelle procédure je suis soumis. Chaque fois qu'un policier passe devant ma cellule, je lui demande, à travers la vitre, quelle heure il est, si je peux téléphoner, et quelle doit être la suite des événements. J'ai l'impression d'avoir basculé dans un tunnel d'absurdité, sans savoir sur quoi il va déboucher. Un jeune policier me dit que je sortirai sans doute dans la nuit, une fois vu le commissaire. Je pense donc être de retour chez moi vers 22 h 30.

Au bout d'un long moment, un policier me prévient que je verrai le commissaire à 23 heures (je demande l'heure, il est alors 22 heures, voilà six heures que je suis enfermé). Je continue à faire les cent pas, peu désireux de m'allonger sur le bat-flanc de ciment.

Vers 23 heures, un policier vient me chercher, m'amène à l'étage où le commissaire

me soumet à un nouveau test à l'éthylomètre. 0,24 g. Je suis donc « dégrisé » (si tant est que j'aie jamais été gris!). Je demande pour la énième fois à passer un appel, pour prévenir que je serai rentré dans moins d'une demi-heure. Refusé une fois de plus.

Le commissaire m'enferme alors dans une cellule de garde à vue (2 mètres sur 2 environ) crasseuse, dotée d'un banc couvert de graffitis, ainsi que les murs. On y éprouve moins de claustrophobie que dans la cellule de dégrisement, car elle est comme une cage claire, ou une boîte, avec une paroi de verre à travers laquelle je vois passer les policiers de l'étage. Je pense y rester quelques minutes, le temps qu'on prépare les papiers que je devrai signer pour ma sortie. Au bout d'un moment, le commissaire revient, me conduit à l'une de ses collègues, qui m'apprend que c'est maintenant (une fois « dégrisé ») que commence ma garde à vue. Le terme me terrorise, mais je n'en dis rien. Elle va me lire mes droits. J'ai

l'impression d'être un objet pris dans un engrenage absurde. Dès lors, je ne sais pas quand je sortirai : il n'y a là plus aucune logique.

On me lit donc mes droits, puisque je suis un « prévenu », auteur d'un délit (un peu plus de 0,7 g d'alcool sur une moto 125 à 30 km/h, sans accident). Ma garde à vue se prolongera au moins jusqu'au lendemain matin, puisque c'est à partir de 9 heures que le procureur devra statuer sur mon cas. Elle pourra durer 48 heures (pour ce type de délit, 48 heures de garde à vue sont maintenant légales), et déboucher sur une mise en examen. Le tunnel devient de plus en plus interminable. Dans cette absurdité, tout, désormais, paraît possible.

Mes droits : un appel à un avocat, que j'aurai la possibilité de voir pendant une demi-heure (je refuse, arguant du fait que je ne vais pas prendre un avocat pour un « délit » si mineur), et un appel à une personne de ma famille (enfin). Je demande à le donner moi-

même. Refusé : c'est la policière qui se chargera, enfin (ça fait maintenant huit heures que ça dure), de prévenir ma mère que je suis en garde à vue. Je demande un verre d'eau (je n'ai rien bu depuis que je suis rentré au commissariat).

On me remet dans ma boîte. On vient m'en sortir vers une heure du matin, pour un interrogatoire. La policière me pose des questions que j'estime dénuées de sens : où j'habite, s'il s'agit d'un immeuble ou d'une maison, si je suis propriétaire ou locataire, si mon immeuble possède un digicode, à quel étage se trouve mon appartement, s'il s'agit du 3^e face, gauche ou droite, le nom et l'adresse du propriétaire de mon appartement, si je possède une carte de paiement, quel est son numéro, et celui de mon compte-chèques, l'adresse de ma banque, l'immatriculation de ma moto. N'ayant pas la mémoire des chiffres, je ne peux répondre à la plupart de ces questions. La policière me demande alors la marque de

ma moto (je peux simplement l'informer qu'il s'agit d'une petite 125 japonaise bleue, mais que je suis incapable – c'est la vérité, je ne parviens jamais à m'en souvenir – de lui en donner la marque), et la date à laquelle j'ai obtenu mon permis de conduire. Je lui dis que je ne sais plus exactement quand, mais que, comme elle a mes papiers sous les yeux, elle peut répondre elle-même. On en arrive alors à des questions plus personnelles : est-ce que je bois régulièrement ? Je lui explique que non, uniquement au restaurant, avec des amis. Jamais chez moi, même en mangeant ? Non, pas d'alcool à la maison quand je suis seul. Pourquoi est-ce que je bois au restaurant, avec des amis ? Je lui parle de convivialité. On en arrive à jauger le volume d'alcool que j'ai ingurgité. J'explique qu'il s'agissait de trois verres à vin remplis de bière, et pas de trois « demis ». On étudie tous les deux très sérieusement, à partir d'un petit dépliant montrant la photographie de

différents types de verres, le volume contenu par ceux que j'avais devant mon assiette, douze heures plus tôt. Elle me demande où se trouvait le restaurant dans lequel j'ai déjeuné (rue Saint-André-des-Arts), et son nom (je l'ignore). On poursuit les questions personnelles : niveau d'études, bac « plus combien » ? Je ne sais pas : Normale Supérieure rue d'Ulm, une agrégation de lettres, je ne sais pas en combien d'années « après le bac » ça se comptabilise. La policière me demande si Normale Supérieure se passe avant ou après le bac, je la renseigne sans ironie. On en vient à la profession (critique littéraire, écrivain, traducteur), et aux revenus. J'explique que je suis un indépendant, aux revenus variables. Je donne une estimation et, compatissante, elle remarque que, avec de telles études, c'est peu cher payé, et que « PPDA doit gagner plus », ce que, sans hésitation, je lui confirme. C'est au moment de cette déposition que j'apprends que j'ai été arrêté parce

que je roulais sur une voie de bus, ce que je ne conteste pas sur le coup (ce n'est qu'avec le recul que je deviens certain que c'est faux, puisque la voie était obstruée par une voiture en cours de verbalisation), que mon élocution était claire et mon regard brillant (normal : mon casque n'a pas de visière). Je relis la déposition (tirée en trois exemplaires), signale quelques fautes de syntaxe et d'orthographe (on n'écrit pas « Normales Supérieures ») que la policière corrige bien volontiers, avant de tirer trois copies du texte ainsi amendé. Est-ce que je conteste les faits ? Non, évidemment : je peux difficilement mettre en doute l'exactitude de l'éthylomètre. J'insiste simplement sur le fait que je n'étais pas ivre. Je signe les dépositions (il paraît qu'un exemplaire m'est destiné).

La policière me remet dans ma boîte. Elle vient m'y chercher au bout d'un moment (il doit maintenant être 3 heures du matin) pour prendre les photos. Assis sur un tabouret de

métal, avec une barre en guise de dossier, photo face, profil, trois quarts face, je dois tenir sur ma poitrine une ardoise portant mes nom, prénom, date de naissance, et un numéro que je suppose être un numéro d'écrou. Je trouve ça tellement grotesque (on se croirait dans un western, WANTED) que, sur la photo, je ris, ce qui étonne la policière. Je lui explique que je ne vais quand même pas pleurer, et que je suis assez grand pour supporter une nuit de crasse et d'absurdité, qu'il me tarde simplement de rentrer chez moi prendre une douche. Puis on va procéder aux empreintes digitales, doigt par doigt, puis doigts et paume de chaque main. Je m'étonne d'une telle procédure pour un délit qui me semble toujours aussi mineur, et elle m'explique que, jusqu'à une époque récente, ce type de fichage était réservé au grand banditisme, mais qu'il est maintenant appliqué à tous les délits, ça simplifie les procédures.

On me replace dans ma boîte, que je partage à présent avec un Malien convoqué au commissariat à la suite d'une plainte de son épouse, et qui, sans comprendre ce qui lui arrive, se retrouve lui aussi enfermé. À cause de son accent, je le croyais sénégalais (je connais bien le Sénégal); on parle de l'Afrique. Il me dit qu'il m'invitera chez lui, il veut prendre mon adresse, mais se rappelle que tout ce qu'il avait sur lui a été confisqué, et que les poches de sa veste sont vides. Pour les adresses, on verra ça demain, à la sortie. Il paraît agacé par le ridicule de cette situation, mais malgré tout très optimiste. À discuter, le temps passe plus vite. Comme mon nouveau camarade occupe le banc, je demande une couverture pour m'allonger sur le sol, mais il n'y en a pas. Un peu plus tard, on me ressort de ma boîte afin que je signe la liste des objets qui m'ont été confisqués. Elle fait deux pages, je signe sans relire.

Un peu plus tard encore, on vient chercher

le Malien, mais on me prévient gentiment « de ne pas m'inquiéter, je vais bientôt retrouver mon copain ». S'ils le disent... Puis on vient me chercher moi aussi, on me fait redescendre dans une cellule au sous-sol où, effectivement, le Malien est déjà installé. Je craignais qu'il ne s'agisse d'une nouvelle cellule de dégrisement, comme la première que j'ai connue, où l'on se sent vraiment suffoquer, mais il s'agit d'une autre cellule de garde à vue, située à côté des cellules de dégrisement. Elle a à peu près les dimensions de celle de l'étage, il y a un bat-flanc de ciment que le Malien occupe. Moi, j'ai droit à un mince matelas enrobé de plastique bleu, et j'obtiens une couverture. Je m'allonge un moment, dans une crasse que je ne connaissais pas jusqu'alors. Il doit être 4 ou 5 heures du matin (je demande l'heure à chaque policier qui passe devant la cellule). La nuit (je ne veux surtout pas dormir, pour ne pas m'éveiller en plein cauchemar, et je fais les cent pas ou bien,

allongé, je compte, lentement, jusqu'à 2000, en essayant de visualiser chaque nombre, et quand je loupe la visualisation d'un nombre, je recommence de zéro) s'écoule, accompagnée des hurlements d'une jeune femme qui vient d'arriver et d'être placée en cellule de dégrisement. Elle a peur, elle ne comprend pas, elle hurle jusqu'à dix heures du matin (sauf quand on l'emmène, menottée dans le dos, à La Salpêtrière, dont elle ne revient que pour recommencer à hurler). La porte du couloir qui dessert les cellules ne cesse de grincer. Je vois passer les nouveaux venus, je les entends. L'un d'eux semble jovial, et le policier qui l'enferme en dégrisement lui dit qu'il souhaite le « revoir en de plus agréables circonstances ». Ça ne s'invente pas. On entend aussi les cris des policiers et les coups que, tous les quarts d'heure, ils frappent aux carreaux des cellules de dégrisement dont les occupants ont réussi à s'endormir. Si ceux-ci ne répondent pas immédiatement, les poli-

ciers crient, et les engueulent quand ils sont enfin parvenus à les éveiller.

Le temps se fait très long. J'ai peur de ne pas être relâché ce matin (d'autant que les policiers du sous-sol ne me donnent aucune assurance, semblent ne pas être au courant de l'appel au procureur, et me disent qu'ils ne savent rien, qu'ils se contentent de faire ce que leur demandent leurs collègues de l'étage). Je demande l'heure à chaque fois que je vois un policier. À partir de 9 heures, l'angoisse monte. Je crains que ma garde à vue ne soit prolongée (au royaume de l'absurde, tout est possible), et la sensation d'enfermement, d'étouffement, d'isolement est telle que je crains de perdre le calme que je suis parvenu à garder jusque-là. J'essaie de me rassurer en discutant avec mon camarade malien, qui, toujours optimiste, est persuadé de sortir dans la matinée. Je lui demande s'il est croyant. Il me répond que oui, qu'il a déjà prié. Je lui dis que je regrette de ne pouvoir en faire autant.

Je sens qu'il a envie de silence, mais j'ai besoin de parler en tournant en rond dans la cellule qui me semble de plus en plus confinée.

Enfin, à 10 h 15, on vient me chercher, on me fait remonter, on me rend mon blouson, ma ceinture, ma montre, mon portefeuille et les papiers qu'il contenait, tout ça en vrac dans un bac de plastique. Je signe un dernier formulaire (on ne me rend pas mon permis, et on ne me donne pas la déclaration nocturne rédigée six ou sept heures plus tôt, tandis que je contempiais les trottoirs déserts d'une rue du XIII^e, au cours de ce qui me semble être un cauchemar dont je suis en train de m'éveiller). Je dois savoir dans quelques jours quelle sera la durée de retrait de mon permis de conduire (de cinq à six mois « seulement », paraît-il, comme il s'agit de ma première infraction).

J'ai passé les dix-neuf heures les plus longues et les plus absurdes de ma vie. Je suis maintenant « fiché », la police possède

ma photo en truand, mes empreintes et, sans doute, la piqûre au bout du doigt permet-elle un test ADN. Il y a dix ans, une telle situation aurait paru impensable. Je savais que Nicolas Sarkozy était un ministre de l'Intérieur dangereux. J'en ai eu, au-delà de toutes mes craintes, la confirmation. Il a appris aux policiers à ne pas tutoyer les « prévenus », mais les « non, monsieur » dépourvus d'âme, le vousoiement mécanique, à peu près aussi naturel qu'un « bonne journée » de caissière de supermarché, les non-réponses aux questions qu'on pose sur le déroulement de la procédure, l'impression d'être devenu, en quelques heures, un objet, un insecte, qu'on sort puis qu'on replace dans une boîte, sont pires que tous les tutoiements. Lorsque je ressors, dix-neuf heures se sont écoulées, mais j'ai l'impression que mon dernier déjeuner « en liberté » avec deux amis éditeurs a eu lieu il y a des années-lumière.

Sur le parvis du commissariat, je croise la

jeune femme qui a été enfermée cette nuit. Elle a le visage rouge et gonflé d'avoir pleuré pendant des heures. Je m'approche d'elle, la rassure, lui dis que ce sera vite oublié. Elle ne me répond pas, elle s'éloigne en regardant le sol, elle paraît baignée de honte.

Je retourne vérifier que ma moto est toujours là (c'est alors que je m'aperçois qu'elle a passé la nuit sans antivol, avec les clés sur le contact). Je retire de l'argent à un distributeur, et j'ai l'impression de retrouver des gestes d'homme libre. Puis je cherche un taxi. Le premier chauffeur sur lequel je tombe m'insulte sous prétexte que je risque d'avoir éraflé sa portière en l'ayant ouverte si près du trottoir, et me fiche dehors en continuant d'éructer. Mais c'est sans importance : la journée, quoi qu'il arrive, ne peut qu'être belle.

Copie de la lettre envoyée par Mme Mercier-Berjal
à M. Sarkozy, avec double à Mme Chirac

*Docteur Michèle Mercier-Berjal
10, place Sévigné
03 200 Vichy*

Monsieur Nicolas Sarkozy

Le 1^{er} mars 2007

Monsieur,

C'est au ministre de l'Intérieur-candidat à la présidence de la République que j'adresse cette lettre.

Je suis Mme Michèle Mercier, médecin anesthésiste-réanimateur à la retraite, et j'habite Vichy.

Mon fils aîné, Christophe Mercier, ancien élève de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm et agrégé de lettres, réside à Paris. C'est à son propos que je vous écris.

Voici les faits.

Mardi 27 février, à 17 heures, devant partir le

lendemain matin en vacances en Guadeloupe, j'arrive à Paris chez mon fils.

L'appartement est vide, et aucun message de sa part n'indique un empêchement quelconque pour m'accueillir à mon arrivée. Le connaissant, cela me surprend. Une longue attente commence dans une inquiétude grandissante. J'ai 74 ans, et des problèmes cardiaques, et je connais l'angoisse la plus folle de ma vie.

Il est aux alentours de 23 h 30 lorsqu'un coup de téléphone d'un commissariat du XIII^e m'apprend que mon fils est en garde à vue. Pourquoi? Il avait été arrêté vers 15 h 30 avenue des Gobelins, par deux agents, alors qu'il roulait – lentement – sur sa moto, une 125, à la sortie d'un déjeuner de travail, et emmené sans explication au commissariat, pour y subir un éthylotest (0,7 g environ). Sa garde à vue a duré jusqu'au lendemain 10 heures.

Je m'indigne contre de telles méthodes policières, inhumaines (pourquoi ne m'a-t-on pas prévenue plus tôt, malgré des demandes réitérées

de mon fils?) et contre une procédure hors de proportion avec les faits incriminés.

Pour un acte délictueux mineur (certes, son éthylomètre était légèrement supérieur à la limite autorisée), mon fils a eu « droit » au « grand jeu » : il a été conduit, menotté dans le dos, aux urgences de La Salpêtrière, il a passé sept heures dans une cellule de dégrisement, suivies de dix heures de garde à vue; on lui a pris ses empreintes digitales, on l'a photographié avec une ardoise portant ses nom et date de naissance, comme s'il avait commis un acte de grand banditisme; il a été mis à nu pour un examen de sa région anale.

Il n'a pu – ce qu'il a demandé à faire immédiatement – me prévenir, afin que je ne m'inquiète pas. Sachant mon état de santé et mon angoisse, il a tenté en vain d'expliquer aux policiers qu'il était indispensable de me prévenir rapidement. En vain. Je n'ai été prévenue qu'au bout de huit heures.

Certes, mon fils n'a pas subi de violences physiques, ni été tutoyé. Mais le vousoiement froid et dépourvu d'âme, l'absence d'explications sur le

GARDE À VUE

déroulement des procédures en cours et le sentiment d'être transformé en objet décérébré qu'on sort de cage et qu'on y remet à volonté, sont tout aussi effrayants et traumatisants.

Je suis corrézienne de souche. J'ai appartenu au RPR dès 1976 (j'ai quitté le parti à la fin des années quatre-vingt), et je m'interroge sur l'avenir de la France, pays de liberté et de culture, si des méthodes policières dignes de la Stasi ou de la Gestapo y deviennent pratique courante.

Je m'intéresse depuis longtemps à la chose politique. J'entendais ici ou là dire que « Nicolas Sarkozy faisait peur ». Je ne savais pas pourquoi. Maintenant, je sais. Je crains que vous ne reproduisiez en France les méthodes de régimes totalitaires que, je crois, votre famille a faits.

Je voulais vous dire mon indignation, et mon angoisse pour l'avenir de nos libertés. Voilà qui est fait.

Avec mes sentiments distingués,

Michèle Mercier

DU MÊME AUTEUR

Conversation avec Jacques Laurent

Julliard, 1995

Pour saluer Jean Anouilh

Bartillat, 1997

Les singes hurleurs sur l'autre rive, roman

Joëlle Losfeld, 1999

La Cantatrice, roman

Joëlle Losfeld, 2006

*Cet ouvrage,
réalisé pour le compte des Éditions Phébus,
a été reproduit et achevé d'imprimer
en avril 2007
dans les ateliers de Normandie Roto Impression s.a.s.
61250 Lonrai
N° d'imprimeur : 07-1321*

Imprimé en France

*Dépôt légal : avril 2007
I.S.B.N. : 978-2-75-290299-3*